



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024 (IC)

Trophée Cras Nautique

29 & 30 Avril 2023

Autorité organisatrice : Sport Nautique St Quay Portrieux (SNSQP)

Grade 5C

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

préambule

1)- Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

2)- Situation géopolitique

Suite au conflit en Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français. Dans le paragraphe admissibilité ajouter au début : Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

1. REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).2021-2024

1.2 RAS

1.3 RAS

1.4 Horaires liés à la durée légale de jour à St Briec

- Samedi 29/04 : 6h55 – 21h21
- Dimanche 30/04 : 6h53 – 21h23

1.5 Les règlements fédéraux et le règlement 2023 du championnat de voile habitable du CDV 22.

1.6 Les règles d'équipement des voiliers

1.7 RAS

1.8 RAS



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

2. INSTRUCTIONS DE COURSE ET MODIFICATIONS

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions c'est-à-dire le vendredi 28 Avril 2023 à partir de 18h00.

Un groupe WhatsApp sera créé permettant la communication entre le comité de course et les concurrents avant, pendant et après les courses.

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon décision du Comité de Course

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information installé dans le local du SNSQP
- 3.2.1 Le PC course est situé dans le local du SNSQP, Esplanade du Port d'Armor 22410 St Quay Portrieux 02 96 70 93 34

Un Groupe whatsapp éphémère « Trophée Cras 2023 » permettant d'échanger les informations complémentaires (avenants, classements, photos) a été créé, pour rejoindre le groupe il suffit de scanner ce qr code avec la caméra whatsapp de votre téléphone :

TROPHÉE CRAS 2023

Groupe WhatsApp



- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 6.
4. **CODE DE CONDUITE [DP] [NP]**
 - 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
 - 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement
5. **SIGNAUX FAITS A TERRE**
 - 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le local de chacun des clubs organisateurs.
 - 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
 - 5.3 Le port de l'équipement individuel de flottabilité est obligatoire en **permanence**, de quai à quai. Le **pavillon Y** sera hissé à terre et sur le bateau comité.
6. **PROGRAMME DES COURSES**
 - 6.1 Dates des courses
 - Vendredi 28 Avril 2023 de 18h00 à 20h00 au club house de la SNSQP
 - inscriptions, vérification des licences et certificats médicaux
 - Remise des instructions de course, des cagnards et des parcours.
 - Briefing
 - Samedi 29 Avril 2023 : Courses côtières ou parcours construits à proximité de St Quay Portrieux
 - 09h00 Emargement au club house du SNSQP
 - 09h30 Sortie du port - Emargement possible sur l'eau à la VHF, canal 6 - Plusieurs courses à suivre
 - 10h00 - 1er signal d'avertissement
 - Pas de signal d'avertissement après 16h30
 - à partir de 19h, repas festif dans les locaux de Cras Nautique, zone commerciale des Islandais.
 - Dimanche 30 Avril 2023 : Courses côtières ou parcours construits à proximité de St Quay Portrieux
 - 10h00 - Emargement sur l'eau à la VHF, canal 6 et 1er signal d'avertissement. Plusieurs courses à suivre

Pas de signal d'avertissement après 13h30

- 16h00 - Proclamation des résultats et pot de clôture au club house du SNSQP

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Grande Course : pavillon Ailes Marines
- Course : pavillon CCI 22
- Rallye : pavillon Accastillage Diffusion

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini dans les lutins plastifiés remis aux participants lors de la confirmation des inscriptions.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits dans les lutins plastifiés en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont des bouées temporaires et/ou le balisage latéral et cardinal de la zone de course.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées dans les lutins plastifiés

9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bouée cylindrique orange	Décidé par le comité de course au moment du départ et affiché à l'arrière du bateau comité	Bouée cylindrique jaune. Mise en place sur décision du comité de course	Avisé par VHF	Bouée cylindrique orange

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 6. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVÉE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Toutes classes	Construit temps compensé	30 minutes	180 minutes
Toutes classes	Côtier temps compensé	4 h	8 h

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **60 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le local du club étape du jour.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le local du club étape du jour. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 (a) quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans les courses.
(b) quand 4 courses et plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans les courses en retirant son plus mauvais score.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [temps sur temps]
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place dans le local du club étape du jour.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **canal 6**.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors :**
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par la flamme SNSQP

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être clairement identifiés.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels

25. EMBLEMENTS

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 27.2 Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve

28. PRIX

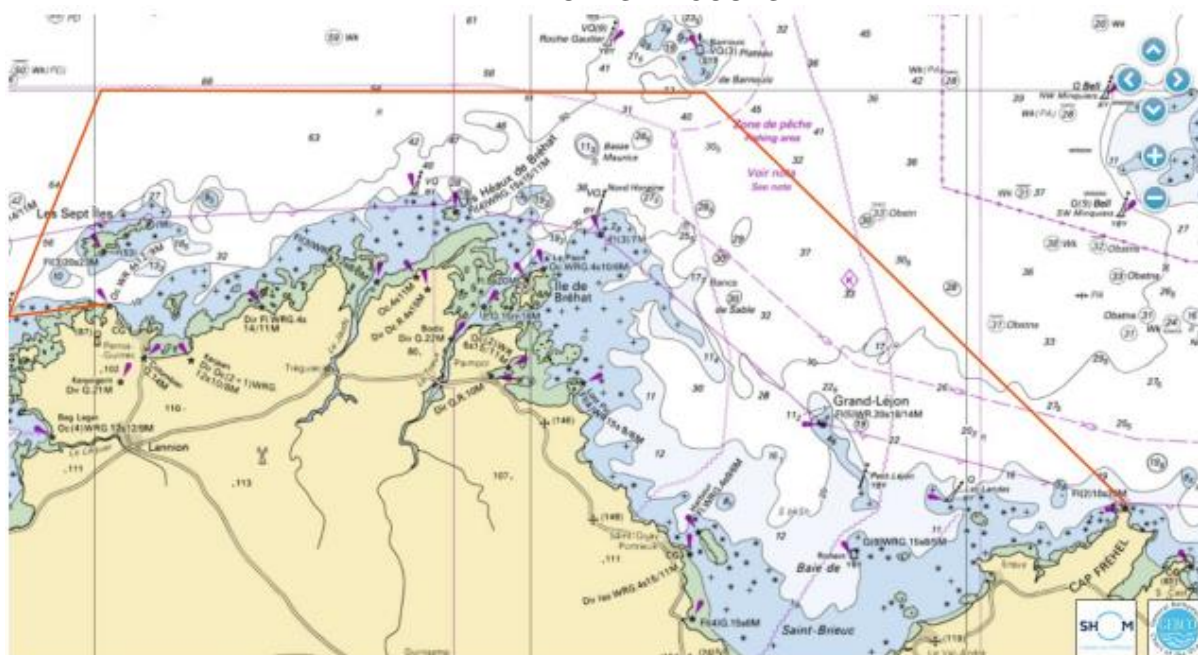
Des prix et coupes seront décernées dans chaque classe

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Yann Plusquellec

Président du jury à terre : Bertrand Calvarin

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

La liste des parcours prévus est insérée dans un lutin plastifié et est remise contre caution à chaque participant. Le comité de course se réserve le droit de définir d'autres parcours qui seront alors annoncés par VHF sur le canal 72 au moins 10 minutes avant le départ de la course.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué à toute marque cardinale mentionnée comme « à contourner » dans la description de chaque parcours

ANNEXE HORAIRES

Horaires des marées

- St Quay Portrieux (Le Légué, St Briec)

samedi 29 Avril :

- PM 2h09 coef 27 hauteur 7,90m
- BM 8h56 hauteur 5.00m
- PM 15h26 coef 29 hauteur 7,85m

dimanche 30 Avril :

- PM 3h48 coef 34 hauteur 8,10m
- BM 10h30 hauteur 4,60m
- PM 16h39 coef 39 hauteur 8,35m

Horaire ouverture / fermeture des ports

- St Quay Portrieux : ouverture permanente